

Nouveau rapport de l'IDMC : 15 000 Africains déplacés chaque jour à l'intérieur de leur propre pays

La directrice de l'IDMC exhorte les acteurs du développement à collaborer avec les intervenants humanitaires à la prévention et la réduction des déplacements internes et à la recherche de solutions durables en faveur des millions de personnes touchées.

Communiqué de presse

Mercredi 6 décembre 2017 (Genève)

Alors que la lutte contre l'immigration clandestine et la protection des réfugiés en provenance d'Afrique concentrent actuellement l'attention du monde entier, à l'intérieur des frontières du continent africain, les déplacements de population se poursuivent à un rythme alarmant.

Le nouveau [rapport](#) publié par l'[Observatoire des situations de déplacement interne](#) (IDMC) et le [Conseil norvégien pour les réfugiés](#) (NRC) révèle que, depuis le début de 2017, 2,7 millions de personnes ont dû fuir leur foyer pour échapper aux conflits, à la violence et aux catastrophes, et ce, sans jamais franchir de frontière internationale. Au premier semestre, 997 000 nouveaux déplacements liés aux conflits ont été enregistrés en République démocratique du Congo (RDC), un nombre supérieur à celui observé sur l'ensemble de 2016, et 206 000 autres ont été comptabilisés en République centrafricaine, soit quatre fois plus que l'année dernière.

Derrière ces chiffres, il y a la vie brisée des millions de personnes qui ont été obligées d'abandonner leur foyer, souvent dans la précipitation et dans des circonstances traumatisantes, et qui ne peuvent guère compter sur la protection et l'assistance de leurs gouvernements. Dans les pays dotés de capacités d'adaptation limitées et confrontés à une mauvaise gestion des affaires publiques, la majorité des personnes déplacées vivent dans des conditions d'extrême vulnérabilité et risquent souvent de voir leur vie bouleversée de nouveau et de sombrer dans la pauvreté. C'est le cas de la plupart des 12,6 millions d'Africains qui vivaient en situation de déplacement à la fin de 2016.

« Cette situation tragique, qui, de toute évidence, ne cesse d'empirer, nécessite une nouvelle approche allant au-delà de l'action humanitaire pour s'attaquer aux causes et aux répercussions à long terme des déplacements internes. Chacun des cas recensés est bien plus qu'un drame personnel : les déplacements mettent en péril la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique au sens large », rappelle la directrice de l'IDMC, Alexandra Bilak.

« Les acteurs nationaux et les agences de développement doivent veiller à ce que les interventions d'urgence soient accompagnées de mesures de prévention et d'une assistance à plus long terme. Dans les pays abritant un nombre important de déplacés de longue durée, le fait d'aider ces populations à reconstruire leur vie permettra de progresser vers la réalisation des Objectifs mondiaux de développement durable. »

Les conflits ont été responsables de 75 % des nouveaux déplacements observés en Afrique durant le premier semestre de 2017 et de 70 % des mouvements de population enregistrés en 2016. La RDC, le Nigeria et le Soudan du Sud figurent régulièrement parmi les cinq pays les plus touchés par ce phénomène. L'Afrique de l'Est, où les déplacements résultent souvent de conflits récurrents et prolongés, comme ceux qui affectent la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud, est la région qui paie le plus lourd tribut.

« Pour inverser la tendance, nous devons mettre l'accent sur la prévention et la réduction des risques de nouveaux déplacements. Cela passe uniquement par l'adoption de mesures immédiates axées sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix ainsi que sur le développement économique et politique en général », explique Alexandra Bilak.

Il en va de même des déplacements liés aux catastrophes. Des mesures efficaces de réduction des risques contribuent à limiter les répercussions des catastrophes, le nombre de personnes déplacées et le temps qu'il leur faut pour reconstruire leur vie. Elles permettent également de rendre les populations touchées moins vulnérables aux déplacements à répétition, notamment dans le cas de crises à évolution lente comme la sécheresse, qui sont vouées à gagner en fréquence à l'avenir sous l'effet du changement climatique.

Aussi alarmants les chiffres présentés dans ce rapport soient-ils, ils restent bien en-deçà de la réalité. Les déplacements causés par les catastrophes à évolution lente et les projets de développement ne sont pas pris en compte et on ignore le nombre de personnes contraintes de vivre en situation de déplacement pendant des mois, voire des années à la suite de catastrophes soudaines, comme des tempêtes et des inondations.

Il y a cinq ans de cela, les États membres de l'Union africaine se réunissaient et montraient la voie à suivre en signant la Convention de Kampala, le seul cadre juridiquement contraignant sur les déplacements internes existant au monde. Il nous faut réaffirmer aujourd'hui cette volonté politique et investir concrètement dans toutes les régions d'Afrique pour remédier de façon globale à la crise de déplacement qui frappe le continent.

POUR TOUT ENTRETIEN, MERCI DE CONTACTER :

Mme Sian Bowen
Directrice de communication
Courriel : sian.bowen@idmc.ch
Bureau : + 41 22 552 3612
Mobile : + 41 (0) 78 630 16 78

Mme Francesca Da Ros
Coordinatrice des communications
Courriel : francesca.da.ros@idmc.ch
Bureau : + 41 22 552 3645

L'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) (<http://www.internal-displacement.org>) a été fondé par le Conseil norvégien pour les réfugiés en 1998. Assurant le suivi des déplacements internes causés par les conflits, la violence, les violations des droits de l'homme et les catastrophes naturelles à l'échelle mondiale, l'IDMC est réputée pour être l'une des principales sources d'information et d'analyse des déplacements internes dans le monde.

Rejoignez l'IDMC sur les réseaux sociaux :

Facebook : <https://www.facebook.com/InternalDisplacement>
Twitter : [@IDMC_Geneva](https://twitter.com/IDMC_Geneva)